

29 mars 2011

11.125

Motion du groupe UDC**Une piste pour réformer les structures de l'Etat**

Les comparaisons intercantionales, par exemple avec le canton de Soleure, avec des structures démographiques (avec les 3 villes de Soleure, d'Oltén et de Granges) et socio-économiques (prépondérance du secteur secondaire, horlogerie, exportation) semblables à Neuchâtel, montrent que notre canton a des charges élevées en matière de personnel. Sans les charges salariales des unités autonomisées, ce sont 22% du budget qui sont dépensés en frais de personnel. Avec les unités autonomisées, ce chiffre peut être facilement doublé. Outre une redéfinition du rôle et des tâches de l'Etat, les réformes indispensables pour le redressement des finances doivent aussi porter sur la dotation en personnel. Il est d'ailleurs très difficile de suivre l'évolution de cette dotation au fil des années.

Nous demandons au Conseil d'Etat, d'étudier, en relation avec les réformes structurelles en cours, la possibilité de réduire la dotation en personnel, tous secteurs confondus et avec les unités autonomisées, de 10% d'ici le 31 décembre 2014. La référence sera donnée par l'effectif au 31 décembre 2011. La diminution prendra en compte les départs naturels et à la retraite durant la période concernée. Une attention particulière sera donnée à la mobilité interne afin d'équilibrer les effectifs selon les besoins et les évolutions dans les différents services de l'Etat.

Signataires: W. Willener, B. Courvoisier, R. Clottu, D. Haldimann, D. Schär, F. Robert-Nicoud, J.-L. Gyger, J.-P. Donzé, D. Calame, J.-Ch. Legrix, T. Lardon, B. Wenger, K.-F. Marti et M. Schafroth.